

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS 2)

SOUS LA DIRECTION DE  
SÉBASTIEN TOUZÉ

COLLOQUE INTERNATIONAL

C.R.D.H.

# LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

UNE CONFIANCE  
NECESSAIRE  
POUR UNE AUTORITE  
RENFORCEE

Editions A. PEDONE

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE  
UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS (PARIS 2)

NEUVIÈME COLLOQUE INTERNATIONAL DU CRDH

LA DYNAMIQUE  
DU SYSTÈME DES TRAITÉS DE L'ONU  
EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Sous la direction de :

**Emmanuel DECAUX et Olivier DE FROUVILLE**

Actes du colloque du 10 novembre 2014

EDITIONS A. PEDONE

2015

© Tous pays, tous supports

Editions A. PEDONE – PARIS – 2015

I.S.B.N. 978-2-233-00781-0

## SOMMAIRE

*Ouverture*

*Les droits de l'Homme : une priorité de la politique étrangère de la France*

**PREMIÈRE PARTIE :  
LA FRANCE ET LES SOURCES  
DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

**Chapitre 1 :  
Le droit international des droits de l'Homme en droit interne**

*Introduction*

*Le point de vue d'un juriste*

*La Cour de cassation et les traités internationaux dans le domaine des droits de l'Homme*

*Le juge administratif français et le droit international des droits de l'Homme*

**Chapitre 2 :  
Les défis de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif  
au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels**

*Introduction*

*L'articulation des normes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels avec celles de l'Organisation Internationale du Travail par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels*

*La justiciabilité des droits sociaux par temps de crise économique : quelles perspectives pour l'examen des communications individuelles devant le Comité des droits sociaux, économiques et culturels*

*La ratification par la France du Protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels : quelles conséquences sur l'invocabilité des dispositions du Pacte devant les juridictions françaises ?*

**DEUXIÈME PARTIE :  
LE DÉVELOPPEMENT  
DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

**Chapitre 3 :  
La portée des obligations issues  
des traités universels des droits de l'Homme**

*Introduction*

*L'exemple du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale*

*La Cour internationale de Justice et les comités conventionnels des Nations Unies*

*Le renvoi aux décisions des comités conventionnels des Nations Unies dans la pratique des organes régionaux de protection des droits de l'Homme*

**Chapitre 4 :**

**La cohérence du « système » international des droits de l'Homme**

*Introduction*

*Présentation du processus de renforcement des organes conventionnels*

*L'impératif de cohérence, entre intégrité du système et efficacité du droit*

*L'articulation entre les procédures de plaintes et de communication  
devant les organes de contrôle*

**CONCLUSIONS GÉNÉRALES**

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFDI	Annuaire Français de Droit International
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
CADHP	Convention Africaine des Droits de l'Homme et des peuples
CAT	Comité contre la torture
C. Cass.	Cour de cassation
CCPR	Comité des droits de l'Homme
CDI	Commission du droit international
CE	Conseil d'Etat
CED	Comité des disparitions forcées
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEDS	Comité européen des droits sociaux
CERD	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CESR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels
CNCDH	Commission nationale consultative des droits de l'Homme (France)
Cour ADHP.	Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples
Comm. ADHP	Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples
CPJI	Cour permanente de Justice Internationale
CEDH	Convention européenne des droits de l'Homme
Comm. n°	Communication n°
Comm. EDH	Commission européenne des droits de l'Homme
Cour EDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CIDH	Convention interaméricaine des droits de l'Homme
CIJ	Cour internationale de Justice
CJUE	Cour de Justice de l'Union Européenne
CMW	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles
CRC	Comité des droits de l'enfant
CRPD	Comité des droits des personnes handicapées
GC	Grande chambre (de la Cour européenne des droits de l'Homme)
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PIDCP	Pacte international sur les droits civils et politiques

LA DYNAMIQUE DU SYSTÈME DES TRAITÉS DE L'ONU EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

PIDESC	Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels
RCADI	Recueil des cours de l'Académie de droit international
RGDIP	Revue générale de droit international public
RIDC	Revue internationale de droit comparé
RDH	Revue des droits de l'Homme
RTDH	Revue trimestrielle des droits de l'Homme
RUDH	Revue universelle des droits de l'Homme
TA	Tribunal administratif
WGEID	Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

François ALABRUNE, *directeur des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères et du développement international*

Mouloud BOUMGHAR, *professeur à l'Université de Picardie Jules Verne, membre du CURAPP (UMR 7319) et membre associé du C.R.D.H.*

Christine CHANET, *conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancienne membre et présidente du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies*

Gesa DANNENBERG, *docteur en droit du C.R.D.H.*

Emmanuel DECAUX, *professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur de l'Ecole doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé ; Président du Conseil d'orientation du C.R.D.H. ; Président du Comité des Nations Unies contre les disparitions forcées.*

Olivier DE FROUVILLE, *professeur à l'Université Panthéon-Assas, directeur du C.R.D.H., membre du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies*

Régis DE GOUTTES, *ancien premier avocat général à la Cour de cassation, ancien membre et président du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale*

Mattias GUYOMAR, *Conseil d'Etat, professeur associé à l'Université Panthéon-Assas*

Yann KERBRAT, *professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne*

Jean-Pierre LACROIX, *directeur des Nations Unies et des organisations internationales du ministère des affaires étrangères et du développement international*

Sir Nigel RODLEY, *membre et ancien président du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies*

Diane ROMAN, *professeure à l'Université de Tours*

Ibrahim SALAMA, *directeur de la branche des traités, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme*

Hélène TIGROUDJA, *professeure à Aix-Marseille Université*

Sébastien TOUZÉ, *professeur et directeur du Master 2 Droits de l'homme et droit humanitaire à l'Université Panthéon-Assas*

Laurent TRIGEAUD, *maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas*



## OUVERTURE

EMMANUEL DECAUX

C'est un double plaisir pour moi, en tant que directeur de l'Ecole doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé de notre Université, de vous souhaiter à tous la bienvenue et de remercier les intervenants qui vont participer à ce neuvième colloque international consacré à *La dynamique du système des traités de l'ONU en matière de droits de l'Homme*. Dans l'esprit du CRDH, nous sommes heureux de réunir des experts internationaux reconnus et d'éminents praticiens français, magistrats ou diplomates, ainsi que de jeunes universitaires, voire de jeunes docteurs, particulièrement prometteurs. Cela augure des débats riches et denses sur un sujet passionnant, mais aussi complexe, car en plein mouvement.

Notre colloque s'inscrit dans la ligne des grands colloques organisés par le CRDH, depuis le premier colloque international sur *Les Nations Unies et les droits de l'Homme, enjeux et défis d'une réforme*, qui a eu lieu le 10 novembre 2004<sup>1</sup>. Mais il faut remonter plus loin encore et mentionner le colloque organisé les 12 et 13 octobre 1989 à l'Arche de la Défense, par le CEDIN de Nanterre, sous le titre, *Droit international et droits de l'Homme, La pratique juridique française dans le domaine de la protection internationale des droits de l'Homme*<sup>2</sup>. Au-delà des noms des intervenants – et j'aimerais notamment évoquer la mémoire de Jacques Leprette et de Louis-Edmond Pettiti – c'est la confluence de la diplomatie des droits de l'Homme et du développement du droit international qui me semble la marque de fabrique de ces colloques internationaux où théoriciens et praticiens se rencontrent. Bergson disait qu'il fallait « *penser en Homme d'action et agir en Homme de pensée* ». C'est bien le sens de cette réflexion collective exigeante pour contribuer à ce que la Charte des Nations Unies appelle le « *progrès des droits de l'Homme* », en ayant pleinement conscience des contraintes juridiques et des pesanteurs géopolitiques qui pèsent sur l'action internationale. A cet égard, l'exemple de Louis Joinet reste une grande leçon pour nombre d'entre nous, qu'il a initié à

---

<sup>1</sup> Emmanuel Decaux (dir.), *Les Nations Unies et les droits de l'Homme, enjeux et défis d'une réforme*, collection de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme, n° 9, Paris, Pedone, 2006.

<sup>2</sup> Hubert Thierry et Emmanuel Decaux (dir.), *Droit international et droits de l'Homme, La pratique juridique française dans le domaine de la protection internationale des droits de l'Homme*, cahiers du CEDIN, n° 5, Paris, Montchrestien, 1990.

la diplomatie multilatérale à la Sous-Commission des droits de l'Homme des Nations Unies.

Cette succession de colloques au fil du temps traduit aussi une autre dimension. Dans les années quatre-vingt-dix, après la chute du mur de Berlin et la fin de l'apartheid, les droits de l'Homme étaient portés par un mouvement fort. Cet élan a trouvé sa pleine consécration avec le consensus de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'Homme de 1993, au succès de laquelle Stéphane Hessel a contribué de manière décisive, en se battant avec énergie pour que le texte soit – disait-il avec une modestie feinte – « *autant que possible, un peu moins mauvais...* ».

Lorsqu'on parlait alors de réforme c'était pour aller de l'avant, développer les instruments internationaux, aussi bien conventionnels que déclaratoires, renforcer la garantie des droits et la protection des victimes. La Sous-Commission a été le fer de lance de cette avancée remarquable, combinant volonté d'universalité et exigence d'effectivité des droits de l'Homme. Le dernier fruit tardif de cette dynamique juridique au sein de la Sous-commission des droits de l'Homme est sans doute la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2006.

Mais depuis longtemps le courant s'était inversé. Dès 2000, avec la réforme Sélebi, la Commission des droits de l'Homme avait commencé à rogner les ailes de la Sous-Commission, et la réforme de 2006 allait l'achever, ne laissant subsister qu'un Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme, sans aucun pouvoir d'initiative, ni géographique (*country-specific*) ni thématique. Du moins le noyau dur des traités universels des droits de l'Homme restait en place, avec des obligations conventionnelles assumées par les Etats et des droits protégés par des comités d'experts indépendants. Plus récemment, c'est le cœur du système des traités qui a été remis en question. Des projets de « *réforme* » brutale lancés à l'initiative de Kofi Annan et de Louise Arbour – souvent mieux inspirés ou mieux conseillés, il faut le dire – jusqu'au processus de Dublin de « *renforcement* » des organes de traités, conduit par Navi Pillay dans la transparence, avant d'être préempté par la diplomatie russe et repris en main par l'Assemblée générale, beaucoup d'énergie a été dépensé de part et d'autre pour tenter de sauvegarder l'essentiel, et d'abord le droit international, face à un révisionnisme insidieux. Il faut espérer, si les mots ont un sens, que le système des traités ressort « *renforcé* » et consolidé de cette épreuve cathartique, même si de nouvelles échéances s'imposent déjà, pour 2016 et surtout à l'horizon 2020.

## OUVERTURE

Parler aujourd'hui de « *dynamique du système des traités* », reste un pari sur l'avenir. Après une période de flottement et d'incertitude, on peut espérer que les Etats prendront leurs obligations juridiques au sérieux. Loin d'une attitude défensive, impliquant de parler plus du bilan des organes indépendants que de la protection des droits de l'Homme, il est temps de revenir aux questions de fond. C'est dans cet esprit que la conférence a été structurée, en mettant en lumière l'interpénétration croissante du droit international et du droit interne.

Mais ce colloque traduit un autre dynamisme, celui du CRDH à l'heure d'une relève dont je me réjouis tout particulièrement, avec l'arrivée d'Olivier de Frouville et de Sébastien Touzé – tous deux des « *droits-de-l'homnistes* » venus de Nanterre – bientôt suivis de Julian Fernandez. C'est assez dire mon plaisir de ne pas avoir eu à organiser ce colloque, mais d'en profiter pleinement, pour la première fois, en souhaitant à tous des travaux fructueux. Je ne voulais pas manquer non plus de remercier l'équipe de jeunes chercheurs du CRDH aussi compétente que dévouée, en particulier Lauren Baum pour l'organisation du colloque, et Michel Tabbal, pour le travail d'édition de cet ouvrage, mais aussi Nathan Colin, Gesa Dannenberg, Maïté Fernandez, Anna Glazewski, Sarah Jamal et Anaïs Schill qui ont aidé à sa relecture et à sa mise en forme. Enfin, je voulais remercier tout particulièrement les éditions Pedone qui, après des années partenariat harmonieux, ont accepté de publier ce nouvel *opus*, inaugurant qui plus est une nouvelle collection des publications du CRDH.